Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20130307-2013_B133-DE
Date de télétransmission : 13/03/2013
Date de réception préfecture : 13/03/2013

communauté du PAYS D'AIX

ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR APPLICATION DES FORMALITES DE TELE-TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

communauté du PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 7 MARS 2013
PRESIDENCE DE MONSIEUR GERARD BRAMOULLE

# 2013_B133

**OBJET : Aménagement du territoire - Validation et modification de programmes d'opérations d'Entrées de ville**

Le 7 mars 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la Salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 1er mars 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Etaient Présents :**
AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GARCON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SICARD-DESNUELLES Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron.

**Excusé(e)s avec pouvoir :**
JOISSAINS-MASINI Maryse, président donne pouvoir à BRAMOULLE Gérard - BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARCON Jacques – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à TAULAN Francis – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à PIERRON Liliane - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLES Marie Pierre - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence donne pouvoir à Christian LOUIT- FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren donne pouvoir à Robert DAGORNE.

**Excusé(e)s :**
ALBERT Guy, vice-président, Jouques– CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparade - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles .

**Robert DAGORNE** donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

# 08_2_01

Direction Générale des Services Techniques
Direction Infrastructures des Zones d'Aménagement
Et des Entrées de Ville
Service des Entrées de Ville
JPC

**BUREAU DU 07 MARS 2013**

Rapporteur : Robert DAGORNE

**Thématique : Aménagement du territoire / Entrées de ville**

**Objet : Validation et modification de programmes d'opérations d'Entrées de ville.**
**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

La présente délibération a pour objet, d'une part, la validation des programmes d'opérations d'entrées de villes de Bouc-Bel-Air - RD8/RD8n Violesi, de Peynier - RD908 Avenue de la Libération et, d'autre part, l'approbation de la modification du programme de l'opération d'entrée de ville de Mimet - RD58 Les Moulières.

**Exposé des motifs :**

La Communauté du Pays d'Aix s'est engagée, par délibération n°2000_A030 du Conseil Communautaire du 27 mars 2000, à mettre en oeuvre les aménagements liés à la compétence facultative « Entrées de ville ».

La réalisation des études de faisabilité, en concertation avec les communes, a permis d'aboutir à l'élaboration des programmes d'opérations d'entrée de villes de Bouc-Bel-Air - RD8/RD8n Violesi et de Peynier - RD908 Avenue de la Libération.

Par ailleurs, la mise au point des études d'avant projet et de projet relatives à l'entrée de ville de Mimet - RD58 Les Moulières a révélé la nécessité d'adapter significativement les aménagements. En conséquence, le périmètre d'intervention, le programme de l'opération et l'enveloppe financière qui lui est affecté doivent être modifiés.

La présente délibération a pour objet la validation de nouveaux programmes et l'approbation de la modification du programme des opérations d'entrée de ville tels que détaillés ci-après.

**Bouc-Bel-Air - RD8/RD8n Violesi - Estimation 1.200.000€ TTC**

Le projet est situé au Sud-Ouest de la commune de Bouc-Bel-Air au niveau de l'intersection entre la RD8 et la RD8n. Il s'étend sur environ 200 mètres sur la RD8 et 225 mètres sur la RD8n.

Actuellement, le carrefour de Violesi est inadapté à l'ensemble des usagers piétons, cycles, automobilistes, transports en commun et poids lourds. Sous peu, le développement économique et démographique des sites alentours engendrera un accroissement important du trafic au niveau du carrefour. L'ambition de cette intervention est d'apporter une réponse paysagère adaptée aux défauts actuels du carrefour entre la RD8 et la RD8n mais, également, aux besoins futurs de la Commune.

Ainsi, il convient de réaliser les aménagements tels que détaillés ci-après :

- l'aménagement d'un carrefour giratoire entre la RD8 et la RD8n avec îlot central dont une partie sera franchissable ;
- les créations et les adaptations de chaussées ;
- la réalisation de trottoirs et de traversées piétonnes aux normes sur l'ensemble du projet ;
- l'aménagement de pistes cyclables suivant les emprises foncières disponibles ;
- le traitement des accès privés à la voie publique ;
- le réaménagement des arrêts de bus ;
- le traitement paysager des délaissés et de l'îlot central ;
- la création de bassins de dépollution accidentelle ;
- l'adaptation et l'amélioration de l'éclairage public ;
- la modification de la signalisation routière.

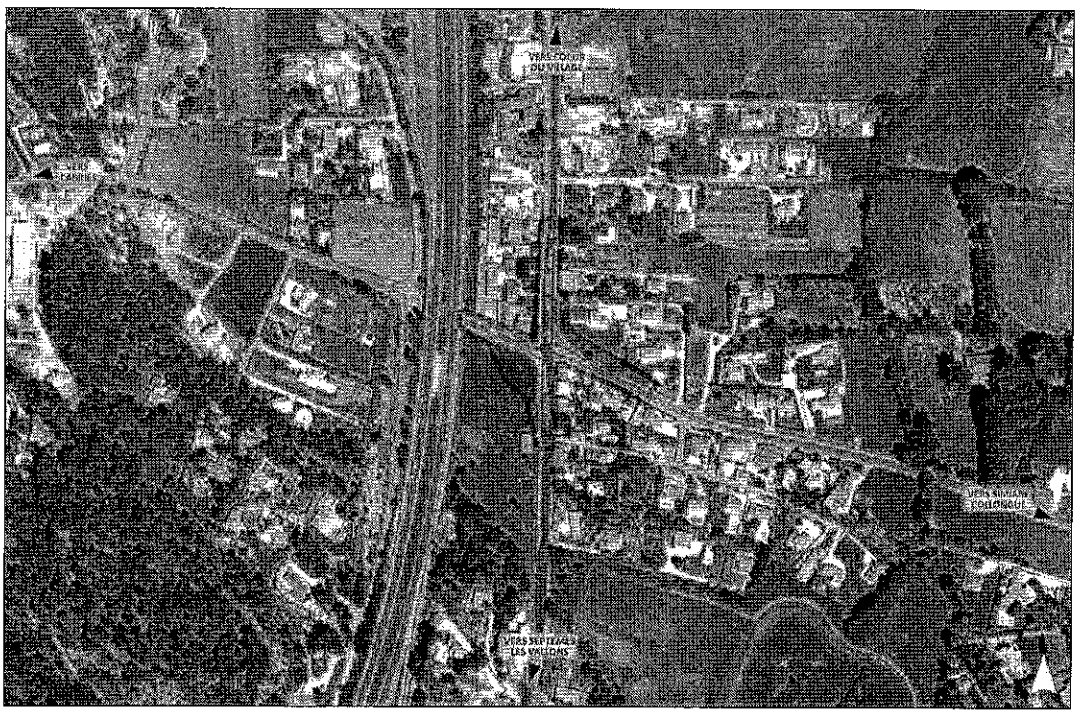

## Peynier - RD908 Avenue de la Libération - Estimation 1.000.000€ TTC

L'aménagement envisagé se situe à l'Est de la commune de Peynier. Il s'étend sur environ 250 mètres sur la RD908, au niveau de l'intersection du chemin de la Leque, de l'avenue de la Vierge et de la RD908.

L'intervention programmée sur ce tronçon de route départementale a de multiples enjeux. Il s'agit de sécuriser le carrefour de l'avenue de la Vierge, du chemin de la Leque avec la RD908, de prendre en compte l'accroissement de l'urbanisation de la Commune et ses nouveaux usagers, ainsi que de requalifier une entrée de village en en cours de mutation.

En conséquence, le programme du projet se définit comme suit :

- l'aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection de la RD908, du chemin de la Leque et de l'avenue de la Vierge avec îlot central franchissable ;
- la modification des tracés des voiries et le traitement des accès privés à la voie publique ;
- la création de cheminements piétons normalisés sur l'ensemble du projet ;
- l'intégration de pistes cyclables adaptées à la topographie du site ;
- le réaménagement sécurisé des arrêts de bus pleine voie ;
- la création de stationnements le long de la RD908 ;
- la requalification paysagère des espaces résiduels ;
- l'adaptation de l'éclairage public et de la signalisation routière.

## Mimet - RD58 Les Moulières - Estimation 550.000€ TTC

### Rappel

Le projet est implanté à l'ouest de la commune de Mimet sur la RD58 - Route de Puits Gérard, au niveau du carrefour du chemin des moulières et de la RD58.

Par délibération n° 2012_B074 du Bureau Communautaire du 23 février 2012, la Communauté approuvait le programme suivant :

- le réaménagement de l'intersection en carrefour « tourne à gauche » avec terre-pleins centraux ;
- la modification du tracé de la voie (chicane) ;
- l'élargissement, l'adaptation, et la remise en état de la chaussée ;
- la réalisation de trottoirs aux normes sur l'ensemble du projet ;
- la création de traversées piétonnes au niveau des arrêts bus ;
- l'aménagement d'arrêts de bus ;
- le traitement paysagé des délaissés et espaces résiduels ;
- l'adaptation de la signalisation routière.

### Modifications apportées

Les études d'avant projet et de projet, réalisées conjointement avec le Département, ont révélé que la modification du tracé de la route départementale afin d'améliorer l'intersection avec le chemin des Moulières avait un impact important sur le carrefour attenant. Cette modification engendrait une forte insécurité au niveau de l'intersection de la RD58 et de la route de Sire Marin. De fait, l'aménagement projeté doit intégrer cette adaptation.

De plus, la mise au point de ces études, en concertation avec les usagers et la Commune, a démontré la nécessité de prolonger le cheminement piéton sécurisé, au nord, afin de le raccorder sur les aménagements existants en aval du projet.

Enfin, l'intégration d'une bande multifonctionnelle pouvant être utilisé par les cycles dans le sens montant s'est avérée indispensable.

En complément des éléments précédemment validés, le nouveau programme comprend :

- l'augmentation à 350 mètres du périmètre d'intervention ;

- le réaménagement du carrefour « tourne à gauche » de la route de Sire Marin avec terre-plein central ;
- la réalisation d'une surlargeur multifonctionnelle ;
- le raccordement du trottoir nord aux aménagements existants en aval.

**Visas :**

VU l'exposé des motifs ;
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment L.5211-10 ;
VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L214.1 et L214.3 ;
VU la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 sur la maîtrise d'ouvrage publique ;
VU la délibération n°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 délégant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver les programmes des opérations d'un montant global n'excédant pas 1.500.000 € pour celles des opérations nécessitant une approbation formelle du programme en vertu des dispositions légales et règlementaires ;
VU la délibération n°2010_A088 du Conseil Communautaire du 24 juin 2010 approuvant le création de l'autorisation de programme 50 AP2010 pour un montant de 4 M€ ;
VU la délibération n°2011_A178 du Conseil Communautaire du 15 décembre 2011 validant l'Autorisation de Programme 2012 des Entrées de Ville et la modification de l'AP2010 pour un montant de 6 M€ ;
VU la délibération n°2012_B074 du Bureau Communautaire du 23 février 2012 approuvant le programme de l'opération d'entrée de ville de Mimet - RD58 Les Moulières ;
VU l'avis de la Commission Transport en date du 13 février 2013.

**Dispositif :**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les programmes d'opérations des entrées de ville de Bouc-Bel-Air - RD8/RD8n Violesi et de Peynier - RD908 Avenue de la Libération ;

- **APPROUVER** la modification de programme technique et financière de l'opération d'entrée de ville de Mimet - RD58 Les Moulières ;

- **AUTORISER** la mise en place de toutes les procédures nécessaires à la bonne réalisation de ces programmes ;

- **AUTORISER** le Président ou son représentant à solliciter les demandes de subventions auprès des partenaires publics concernés ;

- **DIRE** que les dépenses correspondantes seront imputées sur le service financier 5A, Fonction 824, Opération 50 AP2010 pour Bouc Bel Air - Violési et 50 AP Globale (2012) pour Mimet – les Moulières et Peynier RD908, qui dispose des crédits suffisants.

**2013_B133**

**OBJET : Aménagement du territoire - Validation et modification de programmes d'opérations d'Entrées de ville**

---

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
**Maryse JOISSAINS MASINI**

12 MARS 2013